

Rachat d'actions propres SGS Société Générale de Surveillance Holding SA

La société SGS Société Générale de Surveillance Holding SA («SGS»), admise au négoce au virt-x, dont le siège est à Genève, a lancé un programme de rachat de ses propres actions portant sur un montant maximum de CHF 250'000'000. 7'822'166 actions sont en circulation. Ceci correspond, au cours actuel de l'action, à 7.98% des titres en circulation. SGS détient actuellement 1'750 de ses propres actions lesquelles sont réservées pour l'échange des bons de jouissances restants. SGS ne détient pas d'autres actions propres. Le programme de rachat durera 3 ans au maximum.

Le rachat des actions sera effectué par Supervise Investments limited, Jersey, Channel Islands, une filiale détenue à 100% par le groupe SGS.

Par le biais de ce programme de rachat d'actions, SGS entend acquérir des actions qu'elle détiendra en propre conformément à l'art. 659 du Code suisse des obligations (CO). Ces actions seront, dans l'intérêt de SGS, utilisées pour un emprunt convertible ou à option, pour une reprise, pour des participations de collaborateurs ou à d'autres fins. Selon la situation du marché, SGS peut également décider de revendre ses propres actions.

SGS n'a pas l'intention d'annuler les actions acquises ni de réduire ainsi son capital-actions. Ce rachat d'actions ne donnera pas lieu à l'ouverture d'une seconde ligne de négoce.

Dans le cadre du présent programme de rachat, SGS n'est en rien obligée de racheter ses propres actions. SGS se réserve en outre le droit de mettre un terme au programme de rachat de façon prématurée. L'évolution du marché financier sera prise en compte lors de l'acquisition des actions. Le rachat se déroulera conformément à la Communication N° 1 du 1^{er} septembre 2000 de la Commission des offres publiques d'acquisition (rachat de titres de participation). SGS tiendra les investisseurs régulièrement informés de l'avancée du programme.

Prix de rachat	Le prix de rachat sera égal au cours du jour de l'action nominative SGS.
Versement du prix net et livraison des titres	Les transactions en première ligne sont des opérations boursières normales. Le versement du prix net et la livraison des titres ont lieu, selon l'usage, trois jours boursiers après la date de conclusion.
Actionnaires principaux	Famille August von Finck, Munich (Allemagne), Bäch (Suisse) et Pfäffikon (Suisse) 23.52%, Worms & Cie, Paris (France) 20%.
Droit applicable et for	Droit suisse / Genève
Informations de SGS	Conformément aux dispositions en vigueur, SGS confirme qu'elle ne dispose pas d'informations non publiées susceptibles d'influencer de manière déterminante la décision des actionnaires.
N° de valeur / ISIN / symbole du ticker	Action nominative SGS de CHF 20 nominal 249.745 / CH002497458 / SGSN
Banque mandatée	UBS SA a été chargée de la réalisation technique de ce programme de rachat d'actions.
Lieu et date	Genève, le 9 septembre 2002

Cette annonce n'est ni une annonce de cotation au sens du Règlement de cotation du SWX Swiss Exchange ni un prospectus d'émission aux termes des art. 652a et 1156 CO.